

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

2031-114
16/05/21

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 06 FEVRIER 2006

Objet : L'an deux mille six et le six Février
à 17 heures trente

Cotisations 2006

Participation des communes Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0602/01

Présents ou représentés :
MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, CONDOMITTI, GILLY, ESTROSI,
FALIBOIS, FRANCO, FRERE, GINESY, LORENZI, MANFREDI,
MANGIAPAN, MARY, MASCARELLI, MORANI, VELAY, VEROLA.
MMES. ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, LAURIERE, PASTOR, RAYBAUD,
RENAUDO, SOMARIA, STEFANI.

1/ ELEVES :

T A R I F S Année scolaire 2006/2007		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
* A	CURSUS INSTRUMENTAL = avec Formation Musicale ou classe d'ensemble	250 E	450 E	550 E
* B	COURS COLLECTIFS ENFANTS : 160 E	C	PRATIQUE AMATEUR ADULTES : 250 E	
D	ATELIER VOCAL ou Atelier supplémen.	90 E	Frais de dossier de 25 euros à ajouter à la cotisation	

* Tarif Etudiant : 70 % du tarif adulte.

* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les Tarif A et B :
2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc...
le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

2/ TARIF DES PRETS D'INSTRUMENTS :

- 75 euros pour la 1ère année et 110 euros pour la 2ème année.

3/ COMMUNES : - 380 euros par an et par enfant inscrit en janvier 2006.
- 380 euros par an et par classe pour les Ecoles Primaires.

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

